



Personnels Administratifs et Techniques

Vos élu.es CGT au Comité Technique Spécial Académique

Morgane Boyer
Hervé Guichard
Ronan Keromnès
Sylvie Moreau

Élue CGT à la CAPA des personnels ATRF

et l'élue des personnels Céline Blanchard

Contactez la CGT Educ - Académie Nantes
cgteduc-nantes@orange.fr

[Site de la CGT Académie de Nantes](#)

Compte-rendu CGT du CTSA du 5 juin 2020

Vous trouverez ci-dessous le compte rendu et les interventions ou commentaires de la CGT sur le Comité Technique Spécial Académique.

La CGT avait transmis au préalable une série de questions concernant notamment les modalités de reprise d'activité, les protocoles en cours, la campagne d'entretien professionnel, les concours et examens professionnels, la mobilité des agents, les primes COVID, le maintien en ASA des agents ayant des enfants non scolarisés, un bilan de l'activité du télétravail.

La CGT et FO ont transmis une déclaration liminaire.

Sommaire :

- Approbation du PV du CTSA du 13 décembre 2019
- Fin du confinement et fonctionnement des services
- Mesures pour la rentrée 2020
- Fonctionnement des services pour l'été et les congés
- Intégration Jeunesse et Sports
- Projets immobiliers et travaux
- Questions diverses : Mobilité des personnels / Concours / Evaluation des personnels / Bourses des Lycées /Prime COVID / CIA au SAE

Déclaration des élu.es CGT au CTSA du 5 juin 2020

Depuis le 11 mai, un certain nombre de collègues sont revenus travailler sur site, bien souvent à tour de rôle. Pour la majorité d'entre eux, ce retour a permis de souffler et de changer d'horizon, ce qui est bien évidemment bénéfique principalement sur le plan psychologique.

Ce retour ne s'est pas fait sans crainte, notamment avec l'exigence que les conditions matérielles et sanitaires soient bien respectées et avec parfois la peur de retrouver trop de monde sur site, à l'instar de ce qui s'est passé sur le site de Margueritte la 1^{ère} semaine de dé-confinement. La présence de près de 80 collègues n'a pas manqué d'inquiéter les personnels de la DIFAG. Il est donc bien important de rappeler que ce retour doit être programmé, encadré et doit tenir compte globalement, et non pas seulement au niveau de chaque service, du nombre de personnels en présentiel dans le respect des préconisations sanitaires, et ce afin de prévenir tout risque de rechute.

Le rôle des collègues des DIFAG qui travaillent notamment à l'accueil, à la maintenance et à l'entretien des bureaux doit être souligné. Trop souvent ces collègues sont oubliés, travaillent en sous-effectif, avec un turnover et un nombre de contractuel.les non négligeable. Nous l'avons réclamé à plusieurs reprises. Il faut des concours pour titulariser les collègues et leur permettre de sécuriser leur avenir professionnel avec un déroulement de carrière.

Cette période de confinement a plongé brutalement la majorité des collègues dans la découverte du télétravail. Nous réitérons notre demande initiale qu'une information préventive à l'ensemble des personnels sur les modalités du télétravail soit faite dans chaque service, ce qui est la moindre des choses en tant qu'employeur responsable de la santé mentale et physique des personnels.

Cette expérimentation forcée a fait sauter bien des verrous et des a priori sur la capacité des agents de l'Education Nationale à télé-travailler. Beaucoup ont été convaincus de son utilité sur le plan de la santé des personnels, de sa dimension écologique car limitant les déplacements, de la capacité des agents à travailler en autonomie tout en conservant un collectif de travail. C'est la raison pour laquelle le télétravail doit être encadré.

Ce collectif de travail, nous y sommes très attachés à la CGT pour des raisons tant sociales que professionnelles mais bien évidemment syndicales.

C'est pour cela que nous demandons qu'un bilan et une analyse complète soit faite de cette expérience dans notre académie. Il est également indispensable que l'employeur dote les télétravailleurs du matériel nécessaire (équipement informatique, téléphonie, bureau, chaise...) pour un exercice respectant les conditions de travail.

Cette pandémie met à nouveau le doigt sur les carences de l'Education nationale en termes de santé des personnels et élèves. Il est indispensable que des postes soient créés pour densifier le nombre de médecins et infirmiers, et que ceux-ci restent des personnels à part entière de l'Education Nationale.

A plusieurs reprises, le Ministère a annoncé le versement d'une prime exceptionnelle destinée aux personnels travaillant sur site et en télétravail. Au fur et à mesure des annonces, les critères se sont restreints et il est désormais question, pour déterminer les éligibles, d'agents exposés à des situations particulières et notamment le surcroît d'activité. Comment vont être définis ces critères de façon objective et combien d'agents cela va-t-il concerner dans notre Académie et au plan national ?

Une chose est sûre en revanche, c'est que l'ensemble des personnels ont contribué, d'une façon ou d'une autre à faire fonctionner l'Education nationale pendant cette période de confinement, et ce, dans des conditions parfois difficiles. Qu'ils aient été en ASA, en télétravail ou sur site, les agents n'ont pas fait de choix mais ont subi la situation dans tous les cas de figure.

A ce titre, aucun collègue ne doit se voir stigmatiser ou reprocher d'avoir été « en vacances pendant que les autres travaillaient ».

Cette discrimination, dont les femmes sont les premières victimes, ne doit pas avoir lieu dans nos services et établissements, et il est bien dommage d'avoir déjà des retours de collègues sur la tenue de tels propos.

La majorité des 50 agents administratifs placés en ASA ont continué de travailler avec leurs moyens, de consulter leur boîte académique, de répondre aux messages et apporter leur expertise sur les dossiers qu'ils connaissaient. Certains collègues vous ont formulé des recours gracieux quant à cette application parfois brutale de l'ordonnance.

C'est également la raison pour laquelle nous vous demandons également de reconsidérer, avec les chef-fes de division, la mesure visant à retirer jusqu'à 10 jours de congés à des collègues placés en ASA. Aucun agent, quelle que soit sa situation n'aurait posé 10 jours de congés entre le 16 mars et le 11 mai.

Qu'il s'agisse d'une prime qui ne va pas concerner grand monde ou d'une médaille pour les personnels soignants, ce ne sont pas ces mesurette que nous attendons.

Après des années de politiques d'austérité fortement préjudiciables au pouvoir d'achat des agent.e.s de la fonction publique et à leurs carrières, il faut à présent dégeler sans délai la valeur du point d'indice, arrêter un plan comportant les mesures générales de nature à compenser les pertes intervenues et revaloriser les carrières des agents de la fonction publique et en particulier les corps et cadres d'emploi à prédominance féminine.

Investi.e.s de manière exemplaire dans la tourmente actuelle, dans la lumière ou dans l'ombre, tous les salarié.e.s de la fonction publique doivent être reconnu.e.s et ne plus être considéré.e.s comme une variable d'ajustement économique.

Il nous paraît plus juste et efficace d'augmenter les salaires des agent.e.s quand le gouvernement choisit de verser des milliards d'euros à un certain nombre de grandes entreprises qui ne les utilisent que pour entretenir, quelles que soient les circonstances, la spéculation boursière.

La CGT Educ'Action reste mobilisée pour défendre les intérêts des travailleurs-euses et notamment les plus précaires dans cette période et pour tous les jours d'après !

Les élu.es CTSA CGT Educ'Action

Hervé Guichard
Sylvie Moreau
Morgane Boyer
Ronan Keromnès

et l'élue des personnels Céline Blanchard

Approbation du PV du CTSA du 13 décembre 2019

Crise sanitaire : gestion de la fin du confinement et reprise d'activité

Fonctionnement des services

« [...] la rentrée de septembre est une cible. On ne veut pas forcer les agents à revenir et on reste dans une logique de prudence »

Le Secrétaire général a précisé qu'un nouveau CHSCTA aurait lieu le 22 juin 2020 (date de la

prochaine entrée en phase 3 du dé-confinement).

La CGT avait demandé à ce que soit communiqué un bilan de reprise d'activité dans les services. Depuis le 11 mai, il y eu entre 70 et 89 présents sur site à Margueritte et entre 96 et 165 agents sur site à la Houssinière. On constate une accélération des retours sur les deux dernières semaines.

Le SG a répondu qu'il y avait encore des possibilités d'accueil sur site sans mettre en difficulté le protocole mais que la règle était à la prudence avec comme objectif la rentrée de septembre.

Pour ce faire, le SG a demandé aux chefs de service de refaire un plan pour retravailler sur le collectif de travail (faire revenir plus de collègues) mais surtout s'assurer que le retour ne se fasse que s'il est nécessaire en fonction des échéances pour la fin de l'année scolaire.

Chaque chef de service est responsable de l'organisation tout en respectant le protocole et en respectant les capacités d'accueil.

Certains services qui n'ont pas de retard ne vont pas voir le protocole changer et donc ne pas forcer les agents à revenir si ce n'est pas nécessaire.

Dans les DSDEN, le nombre de retour a été variable.

Le SG constate que l'activité professionnelle a continué malgré tout.

Commentaire CGT :

Une fois de plus, la prudence est de mise et nous appelons donc les collègues à faire respecter les précautions émises par le SG. Il ne faut pas que les collègues viennent en masse dans les services sur des injonctions hiérarchiques si cela ne se justifie pas.

Si l'activité des services exige la présence d'un nombre croissant de collègues, il faut s'assurer que le protocole sanitaire soit respecté et ne mette en danger aucun agent.

À ce propos, la CGT a demandé si des dispositions particulières étaient prises comme la mise en place de plexiglas pour cloisonner l'espace dans les grands bureaux où travailleraient plusieurs collègues comme cela se fait à la DRFIP. Le SG a préféré répondre sur l'existence des masques et également sur le fait que les 4m² préconisés par personne étaient respectés. Nous avons rappelé qu'il pouvait être difficile de travailler avec un masque sur le visage en permanence pendant 7 à 8 heures.

La SGA a cependant fait remarquer qu'il fallait lui signaler les situations de tension dans les services afin que des solutions soient trouvées pour accueillir les collègues.

La CGT a réitéré sa demande de communication des protocoles en place dans les DSDEN car ceux-ci n'ont toujours pas été transmis aux représentants du personnel.



Agents en ASA et congés.

La CGT avait envoyé courant mai au Secrétaire général un courrier concernant la question des agents en ASA qui se sont vus retirer jusqu'à 10 jours de congés. Nous dénonçons notamment le fait d'une inégalité de traitement entre agents et entre services (certains services n'ont placé aucun agent en ASA, d'autres oui) et pointons le fait que la majorité des collègues, même en ASA ont continué à travailler, au moins avec leur boîte mail.

Le SG a précisé que 50 agents sont en ASA dans l'Académie dont 18 au Rectorat de Nantes et qu'il étudierait les 3 recours de collègues qu'il a reçus à ce jour.

Commentaire CGT : nous invitons les collègues concernés qui n'ont pas fait de recours à en formuler un s'ils le jugent nécessaire. Nous demandons aux chefs de services de faire preuve, de façon uniforme, de bienveillance à l'égard des collègues et de considérer la situation particulière pour éviter de pénaliser des agents sur leurs congés.

ASA et garde d'enfant ou personne vulnérable à compter du 2 juin.

Le SG a assuré que la règle ne changeait pas pour les personnes vulnérables ou ayant un proche vulnérable et que les agents restaient chez eux.

Pour la garde d'enfant, il s'agit désormais des possibilités d'accueil des crèches et écoles. Une ASA sera accordée aux personnels pour les jours où ils n'ont pas de possibilité de scolarisation d'enfant.

En revanche, pour les agents qui auraient des possibilités d'accueil scolarisé et qui ne souhaitent pas mettre leurs enfants à l'école, il faudra qu'ils posent des congés.

Sur le sujet des ASA, lire le communiqué CGT en cliquant [ICI](#)

Télétravail et principe de précaution sur les modalités d'exercice

La CGT avait demandé à plusieurs reprises un bilan de l'activité du télétravail ainsi qu'une information précise qui soit transmise à chaque personnel sur les modalités d'exercice du télétravail, le respect des horaires, le droit à la déconnexion.

Réponse du SG :

Il va diffuser prochainement un document aux personnels à l'initiative du DRH et de la psychologue du travail sur les risques liés au télétravail.



Simplification des procédures (téléphone, signatures)

La CGT avait déjà interpellé le SG sur la question de la dotation des agents en téléphonie ainsi que sur la simplification des procédures pour la gestion de masse dans le cadre des signatures automatiques. Compte-tenu des conditions matérielles de travail, l'absence de simplification des procédures est source d'accumulation de retard dans le traitement des dossiers administratifs et financiers pour les usagers. Cela éviterait également une suraccumulation d'interactions entre agents.

Réponse du SG : sur la simplification, la problématique va être retravaillée avec un nouveau regard. Il souhaite mettre en place un GT avec le DRH pour reprendre les travaux déjà commencés sur le télétravail. Il y a des conditions matérielles à reprendre pour étendre la capacité de télé-travailler dans un contexte normal. Une demande de crédits a été faite sur cette question.

Elle comprend également des possibilités d'extension de matériel sur les téléphones et doter les services de capacités de communication plus efficaces.

Sur la signature électronique, il est plus prudent sur la capacité à multiplier les délégations de signature électronique.

Commentaire CGT :

Cette démarche va dans le bon sens si elle permet d'améliorer les conditions de télétravail des agents. En effet, il n'est pas normal que des agents aient eu recours à leur téléphone personnel pour contacter des usagers ou des collègues.

Sur la question de la simplification des délégations de signature, la réponse ne prend pas en compte ce que nous visions : des services à gestion de masse, pour lesquels des outils automatisés (à l'instar de ce qu'utilise la DIPE5) permettent d'éviter de multiplier les allers-retours de signature de documents en masse sur des frais de remboursement de transports, attestations Pôle Emploi ou Sécurité Sociale !

Dotation en matériel informatique supplémentaire

Le SG a répondu que des commandes de portables ont été faites avec un délai de livraison courant juillet.

Il a convenu que les niveaux d'équipements sont différents selon les services.

Masques réutilisables

CGT : Les personnels des services d'autres académies ont été destinataires très récemment de masques lavables et réutilisables à raison de 6 par agent. Vous aviez évoqué l'arrivée par la suite de tels masques. Pouvez-vous nous indiquer ce qu'il en est à ce jour de la commande et livraison au Rectorat et en DSDEN ?

Réponse SG : la question des masques est compliquée. Le MEN a déployé des millions de masques pour enseignants et élèves ; pour les personnels des services, il a une confirmation de livraison. Un lot de masques réutilisables serait arrivé mais il n'a pas de certitude du nombre pour les agents. À ce jour, il n'y a pas de pénurie sur les masques jetables qui sont fournis à la demande à l'accueil.

Protocole Canicule

À l'instar des demandes des précédentes années, la CGT a demandé si un protocole spécifique était prévu en cas de canicule par rapport à l'utilisation des ventilateurs à pied et des ventilations. En effet, selon l'INRS, un ventilateur peut « étendre le panache de dispersion des gouttelettes expectorées au-delà de 2 mètres et contribuer à la transmission du COVID-19 si d'autres

personnes se trouvent dans le couloir d'air ainsi généré. »



Le SG a répondu que cette question n'avait pas été étudiée mais qu'en cas de canicule, il faudrait également privilégier le télétravail pour se prémunir des potentiels dangers.

Commentaire CGT : comme plus largement concernant notre demande d'uniformisation des protocoles canicule en DSDEN et Rectorat, nous appelons les collègues à être vigilants et à porter au registre Santé et Sécurité les éventuels manquements ou risques et également à solliciter une relocalisation physique dans un bureau isolé s'ils sentent une potentielle mise en danger.

Organisation des services académiques : Mesures pour la rentrée 2020

Le SG présente les opérations pour la rentrée qui concernent le Rectorat et la Vendée.

Rectorat :

DAPP : réforme de la gestion des pensions et transfert au Service des retraites de l'Etat d'une partie des missions. Deux collègues partent en retraite et un poste est supprimé. À moyen terme, une autre suppression de poste est prévue l'année suivante.

À cette occasion, le SG remercie les personnels de la DAPP pour la qualité du travail effectué dans le cadre de la réforme de la gestion des retraites qui impliquait une fiabilisation des comptes carrière des agents EN.

DAPSI : le poste supprimé à la DAPP est redéployé à l'interne pour réduire les vacances de la DAPSI (augmentation importante de la problématique sur le décrochage donc renfort du service) pour la rentrée 2020.

SAJ et SEPP : volonté de requalifier des postes de suite à mutation ou départ en retraite. (C en B pour le SAJ et B en A pur le SEPP).

Gestion des contractuels ATSS : le SG annonce qu'un ETP provisoire va être donné au remplacement pour permettre la diminution du nombre de vacataires.

DSDEN 85 :

Transfert d'0,5 ETP du CSS de Challans au CSS de La Roche-sur-Yon.

Transfert d'1 ETP de la Circonscription IEN de la Roche à la DSDEN de la Roche-sur-Yon suite à l'intégration de la circo au sein de la DSDEN 85.

Requalification du responsable de cabinet de B en A

Commentaire CGT :

Le moyen supplémentaire pour le remplacement des personnels est une bonne chose après les diminutions des années précédentes qui avaient fait exploser le nombre de vacataires.

Nous avons réitéré notre demande que soient communiqué aux élues du CTSA et de la CCP des non-titulaires un tableau exhaustif du précariat ATSS-ATRF dans l'Académie et que l'évolution du nombre de vacataires soit connue de tous. Le SG a répondu qu'il avait « bien entendu la demande ».



Mouvement interne en DSDEN

Dans toutes les DSDEN, la campagne de mouvement interne intervient après la mi-juin, dans l'attente du mouvement académique pour estimer les postes vacants.

Concernant les réorganisations en DSDEN, seul le SG de la DSDEN de Sarthe a précisé qu'il n'était pas prévu de réorganisation. Nous n'avons pas eu d'information sur les autres départements.

Mesures de fermeture des services et congés

Au Rectorat

SG : la décision a été prise par le Recteur de ne pas fermer cet été. La consigne est de respecter les échéances de rentrée. Il y a volonté de limiter la présence aux équipes strictement nécessaires en présentiel ou en télétravail. Il n'est pas ailleurs pas prévu de recevoir plus de public, ce qui fera moins de permanences obligatoires.

En DSDEN

Pour les départements, une information plus exhaustive sera donnée par écrit. Cependant, cela devrait être la même dynamique qu'au Rectorat en fonction des calendriers (exemple affectation 1er degré, gestion des stagiaires).



Quid du respect du droit à congés des personnels ?

Le SG précise que les services feront tout pour limiter l'impact pour les collègues et qu'ils trouveraient des solutions pour ne pas les pénaliser, y compris en ce qui concerne le report des congés ou heures supplémentaires non consommés.

Commentaire CGT :

Sur tous ces engagements nous appelons les collègues à rester vigilants et solidaires. Il ne faut pas que des agents ne puissent prendre leurs congés car ils ont des contraintes personnelles. Il ne faut pas qu'ils se voient imposer moins de 3 semaines de congés consécutives alors qu'ils prennent d'habitude 4 à 5 semaines de suite.

Nous invitons tous les agents à se consulter dans les services et à nous faire remonter tout dysfonctionnement ou injonctions inappropriées.

De la même manière, le SG a bien précisé que ce fonctionnement incluait les services supports (DSI, DIFAG) et qu'il n'était pas question de faire revenir tout le monde.

Réforme de l'Organisation Territoriale : volet Jeunesse-Engagement-Sport

Le SG précise que le transfert de compétences est toujours fixé au 1er janvier 2021. Un nombre d'ETP a été arbitré par le national. Il reste à arbitrer le transfert des personnes (100 ETP) et il y a des incertitudes sur les personnes qui vont rejoindre les services départementaux. Un dialogue est prévu avec les personnels à la rentrée.

Transfert des moyens = les moyens liés aux missions métiers sont basculés sous responsabilité de l'EN notamment le Service National Universel. Les fonctions supports qui gèrent les personnes vont aussi être transférées sans que ce soit une charge supplémentaire pour les services.

Intégration physique des agents : dans les services départementaux, chaque préfet gère en collaboration avec services de l'EN. Dans certains départements, les personnels peuvent intégrer les structures de l'Education Nationale. Ce serait le cas à la DSDEN de Vendée avec l'aménagement d'un plateau inutilisé qui sert d'entrepôt qui va être transformé en bureaux. Il n'y aurait pas d'incidence sur les personnels actuels et pas de diminution des surfaces dévolues au services de l'EN.

Dans le 53, les services sont à proximité donc pas de rapprochement physique prévu. Pour le 44, Jeunesse et Sports est à la MAN (Région et Départemental). Il y aurait une logique de rapprochement échelon départemental de la DSDEN et échelon régional au Rectorat mais le SG a convenu que l'intégration des personnels du 44 n'était pas possible au vu des surfaces immobilières.

Commentaire CGT :

Nous constatons une évolution du projet depuis le CTSA de décembre 2019. En décembre, il n'était pas question de transfert des personnels dans les locaux de l'Education Nationale, ce qui semble changer à court terme à la DSDEN 85. Si les capacités d'accueil sont trouvées, pourquoi pas, mais encore faudra-t-il aussi prévoir du personnel supplémentaire pour assurer l'entretien des locaux.

Projets immobiliers et travaux

Rectorat :

Houssinière :

Le SG souligne le fait que les travaux des fenêtres vont être terminés avant le délai prévu malgré la crise COVID.

Opérations de désamiantage sur Bâtiment H1 (huisseries et sols) :

Il est précisé que les « travaux seront faits cet été quand le site sera le moins occupé ».
La CGT a demandé que les personnels soient déplacés sur une partie du bâtiment opposée aux travaux pour se prémunir de tout risque tout en rappelant qu'il existait un protocole très strict relatif aux travaux sur le désamiantage.
Sur la question des sols nous avons également demandé que les personnels soient informés des modalités des travaux.

SG : sur la question de l'amiante, le calage du calendrier a été fait pour que les choses se passent au mieux et garantisse le maximum de sécurité. C'est une opération qui ne doit pas être reportée. Il prévoit une période de communication avec les personnels et les travaux seront encadrés par l'inspection du travail.

Commentaire CGT : il est indispensable que les agents soient informés en amont pour ne pas reproduire l'incident survenu en fin d'année dernière avec l'entreprise qui avait commencé des travaux sans informer les personnels et provoqué une évacuation des agents.

Nous avons également précisé que pour limiter les nuisances, le maintien en télétravail des collègues pouvait être une solution pour limiter le nombre d'agents impactés, ce qui permettrait de reloger les agents dans des bureaux éloignés des travaux.

Margueritte :

L'opération de réfection des toitures et façade va enfin commencer à partir de septembre. Il est question de mesurer les nuisances pour apprécier le degré de gêne pour les collègues et du retour d'expérience des travaux de la Houssinière.

Il prévoit une période de communication avec les personnels.

Concernant les infiltrations du toit des Archives, une demande de crédit va être formulée pour 2021.

Travaux site Jonelière :

Dans les documents du CTSA de juin 2020, il est précisé que « l'opération n'a pas été financée » et qu'une nouvelle demande est faite pour 2021 alors que les crédits avaient été accordés lors du CTSA de décembre.

Réponse du SCUS : l'opération même urgente a été retirée pour manque de crédits sur le BOP Préfecture 723 qui prend en charge les opérations de mise en sécurité. Une nouvelle demande est faite pour 2021.

DSDEN 49 :

L'installation de l'autocom est prévue fin août.

Pour les travaux du bâtiment B, il s'agit uniquement d'une phase d'études avec des opérations de diagnostic sur le câblage informatique.

DSDEN 53 :

Il est prévu de longue date des travaux de rénovation énergétiques dans la cité administrative. À la DSDEN 53, il s'agira de la pose d'une isolation intérieure. À ce stade, il s'agit uniquement de la pose de prototypes. Le début des travaux n'est pas calé mais l'idée du télétravail est retenue pour éviter la présence des agents sur site.

DSDEN 72 :

Nous avons une interrogation sur le projet de relogement des circonscriptions du Mans au sein de la DSDEN en terme de nombres d'agents concernés et de mètres carrés (35 agents pour 700 m² au projet de décembre 2019). Nous n'avons pu avoir de réponse, le SG de la DSDEN ayant dû quitter la réunion.

Questions diverses

Question : covoiturage, garage à vélo (CGT)

L'actualité sanitaire a remis à l'ordre du jour des questions que nous avons posées au CTSA de décembre 2019.

Local à vélo : nous souhaitons que des études soient relancées sur chaque site pour redimensionner les locaux destinés à accueillir les vélos.

Covoiturage : qu'en est-il de notre proposition d'étude d'un tableau de covoiturage physique ou informatisé pour réduire l'utilisation des véhicules personnels et éventuellement limiter l'utilisation des transports en commun pour les agents ?

Cette question rentrait également en ligne avec la parution d'un décret sur le forfait mobilités durables pour utilisateurs de cycles ou co-voitureurs et passagers de covoiturage.

Réponse SG et SGA: il s'est déclaré favorable aux deux suggestions et au fait d'impliquer les équipes pour partir sur un plan « environnement durable » au Rectorat mais n'a pas évoqué la question des DSDEN qui nous concerne également.

Il est prévu une étude avec des ateliers accueillant les personnels. Les premières dates de réunions seraient annoncées d'ici fin juin. Reste à voir comment concilier des ateliers en visuel et en visioconférence pour que le dossier ne perde pas de temps.

Commentaire CGT :

Nous sommes évidemment ravis que ces propositions trouvent un écho plus favorable en juin qu'en décembre dernier. Nous invitons les personnels des DSDEN à revendiquer la même chose sur leur lieu de travail ou nous faire remonter leurs revendications sur ce plan.

Gestion des bourses des lycées

Nous avons été informés que la campagne de bourses des lycées était ouverte uniquement sous format papier.

Nous avons demandé un protocole spécifique qui permettrait de limiter toute interaction inutile et une mise en attente d'au moins 24 h des documents entre chaque transmission entre deux individus.

Réponse du SG : il a répondu qu'il ne savait pas pourquoi la campagne se faisait sous format papier. Concernant les conditions sanitaires, il renvoie au protocole. Le délai de latence à voir en fonction des contraintes actuelles du traitement administratif.

Concours administratifs et techniques (CGT)

Notre question portait sur les modalités de déroulement des concours administratifs et techniques (épreuves et conséquences sur les opérations d'affectation et sur les congés des collègues de la DEC et de la DIPATE)

Réponse DRH adjointe : des textes sont parus ce matin pour les concours d'adjoints et de secrétaires. Il n'y aura qu'une épreuve écrite mais les dates ne sont pas fixées.

Il manque la date effective de l'épreuve mais il est probable d'avancer le calendrier dans le mois de juillet.

Commentaire CGT :

En plus des conséquences pour les candidats en terme de préparation à l'épreuve, cette mesure va poser un certain nombre de questions organisationnelles. Il faut des salles suffisamment grandes dans un contexte COVID, des surveillant-es, des correcteur-trices, des membres de jury.

Campagne d'entretien d'évaluation (CGT) :

Nous avons rappelé que certains personnels n'avaient toujours pas reçu leur compte-rendu d'entretien 2018-2019.

Nous avons également interrogé le SG sur les modalités d'organisation de l'entretien dans le contexte COVID et alerté sur la question des personnels qui muteront à la rentrée. Il faut que leur entretien ait lieu avant le 31/08.

Réponse SG : il ne sait pas comment ils vont procéder au 15 octobre (date limite de retour des entretiens pro à la DIPATE) donc il laisse chaque chef de service gérer les modalités. Il faut que ce soit le service actuel qui fasse les entretiens professionnels des agents. Il trouve dommage que des collègues n'aient toujours pas reçu leur compte-rendu d'entretiens professionnels 2018-2019 et va de nouveau rappeler aux chefs de division leurs obligations (vis à vis des collègues et de la DIPATE).



Modalités d'attribution de la prime COVID (CGT et FO)

Sur nos questions le SG a répondu qu'il avait peu d'infos à ce jour. Il n'y a pas de cadrage budgétaire et il ne sait pas combien de personnes seront concernées.

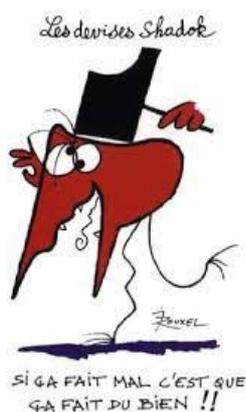
Il n'est pas question de l'accorder à tout le monde. Il n'est pas prévu de groupe de travail pour échanger sur les critères d'attribution et cela sera discriminant selon ses propres termes.

Commentaire CGT :

Cette prime risque de concerner très peu de monde car elle ne concernera que les agents qui se verront reconnus par leurs chef-fes une charge de travail supplémentaire ! Et tout cela peut être très subjectif.

Considérant ce critère, l'investissement des collègues qui ont travaillé dans des conditions compliquées avec leur propre matériel, leurs enfants en garde, ne sera pas reconnu. Cela exclut également les agents en ASA qui n'ont pas forcément demandé à l'être. Comme pour tout régime indemnitaire, celui-ci est facteur d'inégalité.

C'est la raison pour laquelle la CGT revendiquait que tous les agents, quelle que soit leur situation, bénéficient d'une prime mais bien plus encore, d'une revalorisation indiciaire. En effet, une prime c'est ponctuel, c'est individualisé et cela ne compte que peu pour la retraite. En revanche, une augmentation du point d'indice profite à tous les agents et permet une réelle reconnaissance de la qualité quotidienne de notre travail.



CIA pour les personnels de l'école inclusive (CGT)

Lors du CTSA de décembre 2019, le Secrétaire général avait annoncé que les personnels administratifs gestionnaires de l'école inclusive percevraient un Complément Indemnitaire Annuel (CIA) pour reconnaître la surcharge de travail de la rentrée 2019 due à la forte augmentation du nombre d'AESH.

Si les collègues titulaires du SAE l'ont bien perçu, cela n'a pas été le cas du collègue contractuel. La CGT avait alors écrit au SG pour dénoncer cette discrimination et réclamer que la prime lui soit également attribuée.

Le SG a répondu ce jour favorablement en précisant qu'il ne voyait pas pourquoi le collègue ne serait pas traité comme les autres agents du service.

À notre rappel que d'autres personnels administratifs gestionnaires de l'Ecole Inclusive pouvaient être concernés (Etablissement mutualisateur du Douanier Rousseau également concerné par la gestion en augmentation des AESH), le SG a répondu que la demande était à étudier.



Commentaire CGT :

Encore une fois, sur les primes, nous dénonçons leur caractère inégalitaire. Il n'en demeure pas moins que si un complément est octroyé à certains agents d'un service pour accroissement de leur charge de travail, il faut que cela soit pour l'ensemble des agents concernés.

Bilan de ce CTSA

Les modalités de déroulement du CTSA en visioconférence étaient de nouveau assez compliquées. Beaucoup de questions ont été posées, notamment pratiques, et beaucoup d'entre elles sont restées en suspens. Certains camarades ont eu du mal à se connecter et intervenir.

Par ailleurs, nous avons demandé plus d'anticipation de la part de l'administration quant à l'avenir.

Il ne faut pas que les personnels se retrouvent livrés à eux-mêmes comme cela a pu parfois être le cas au lendemain du 13 mars.

Qu'il s'agisse des travaux, de l'organisation de la rentrée, des congés, les personnels doivent pouvoir être informés bien en amont des modalités et des conditions de travail. C'est indispensable pour se sentir considéré.

Défendons-nous collectivement.

Nous continuerons à relancer l'administration sur les dossiers et les questions diverses abordées mais il appartient aussi à chaque collègue de nous faire remonter les questions et problématiques et d'œuvrer dans chaque service à défendre collectivement nos conditions de travail et nos postes.

La CGT, un syndicat interprofessionnel de lutte

À chacun de leurs mandats, les élu.e.s CGT n'ont jamais cessé de consulter les personnels et de rendre compte des débats et sujets abordés et faire part de nos interventions dans cette instance.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, de vos revendications, échanger avec les collègues sur tous ces sujets, venir nombreux aux heures d'informations syndicales et bien entendu, à nous rejoindre pour être plus forts ensemble.

Retrouvez tous les comptes rendus des élu.es CGT sur notre site académique en cliquant sur le lien suivant

<http://educactionnantes.reference-syndicale.fr/boite-a-outils/tracts/5054-2/>

Vos élu.es CGT au Comité Technique Spécial Académique

Hervé Guichard (titulaire)	06 47 99 61 00	Contact Mail elusadmin.nantes@cgteduc.fr
Sylvie Moreau (titulaire)	06 75 26 90 39	
Morgane Boyer (suppléante)		
Ronan Keromnès (suppléant)		

**NE SUIS PLUS LA VOIX DE TON MAITRE
SYNDIQUE TOI !**

